



## Injure racial envers un membre de sa famille

Par **SEB73**, le **23/05/2025 à 21:58**

bonjour

Je suis convoqué au tribunal pour injure raciste envers ma fille, il y a 2 ans qu'elle sont les délais de prescription ?

Par **Zénas Nomikos**, le **24/05/2025 à 10:17**

Bonjour,

si l'injure est publique le délai de prescription est de 6 ans.

Si l'injure est privée, le délai de prescription est de 1 an.

Par **tomrif**, le **24/05/2025 à 11:56**

bonjour,

1 an maximum pour la prescription, pas 6 ans, voir

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000877119/2025-05-24/> article 65 et suivant.

un propos tenu dans le cadre familial ne perd pas son caractère confidentiel donc ne peut pas entraîner une condamnation ( <https://www.loi1881.fr/email-frere-soeurs-caractere-confidentiel> ). si le propos concernant votre fille a été tenu dans la rue par exemple, alors là oui, il peut y avoir condamnation.